

ASSEMBLEE PLENIERE DU CESER OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE 18 décembre 2018

Première contribution du CESER Occitanie au SRADDET 2040

Rapporteure: Christine SANCHEZ

Adopté (158 votants : 153 Pour / 5 Abstentions)

COMMUNIQUE DE PRESSE

Promulguée le 7 août 2015, la loi NOTRe, loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, a confié aux Régions la responsabilité d'élaborer un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) qui fixe, sur leur territoire, les objectifs de moyen et long terme en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets.

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée s'est emparé pleinement de cette nouvelle responsabilité en engageant dès février 2017 la démarche d'élaboration du SRADDET. Cette démarche a depuis donnée lieu à un large processus de consultations et d'échanges.

En septembre dernier, la Présidente de Région, Carole DELGA a ainsi sollicité une contribution du CESER portant plus précisément sur le défi de l'attractivité.

C'est à cette saisine que répond la contribution adoptée ce jour par le CESER avec pour titre « Bien vivre ensemble en Occitanie en 2040 – le défi de l'attractivité ».

Ainsi, partant d'un exposé des valeurs à partir desquelles le CESER estime que le SRADDET doit être construit, cette contribution propose d'abord de développer une nouvelle conception de l'aménagement du territoire régional questionnant la métropolisation et plaidant pour la valorisation des ressources et initiatives locales.

Sur cette base, le CESER répond ensuite très directement à la sollicitation adressée au CESER en détaillant une analyse et des préconisations.

De fait, il est indispensable que l'Occitanie / Pyrénées-Méditerranée relève le défi de son attractivité non seulement pour prendre en compte les enjeux induits par son attraction mais également pour développer encore les qualités qui font son attrait.

Face à ce défi, le CESER avance que les problématiques de l'habitat, des services et des mobilités sont déterminantes. Encore faut-il les considérer comme un ensemble indissociable dont il faut d'ailleurs confronter les évolutions souhaitables à ce qui est soutenable du point de vue du climat et des ressources naturelles à commencer par la biodiversité.

Le CESER souhaite cependant prolonger son analyse de ces questions. Pour ce faire, il prévoit donc une seconde contribution qui sera d'ailleurs mise à profit pour aborder les autres défis identifiés par le Conseil Régional : celui de la solidarité et celui du rayonnement.

Cela étant, même inaboutie, la présente contribution met en exergue une nécessité absolue : le besoin de concertation et de partenariat régional. Quels que soient les questions abordées, cette nécessité revient en effet systématiquement comme la principale clé de la réussite.